

## Élections ordinales : prêts à vous investir pour donner un nouvel élan à l'Ordre ? C'est maintenant !

Doc	a167042
Date de publication	12/12/2020
Origine	CN
	Elections à l'Ordre des médecins
Thèmes	Ordre des médecins (Organisation et fonctionnement de l'-)

*Le Conseil national encourage les médecins à se porter candidats lors des élections ordinales qui se tiendront en 2021.*

Au printemps 2021, les élections de l'Ordre des médecins se dérouleront pour la troisième fois par voie électronique. Les économies réalisées à la suite de la suppression des envois recommandés dans la procédure de vote sont utilisées pour optimiser les services et pour apporter le soutien nécessaire au projet *Médecins en difficulté*.

Les élections sont l'occasion de dresser le bilan de la précédente période. L'indispensable réforme de l'Ordre n'a pas encore abouti. Néanmoins, nous continuerons à insister sur la nécessité de moderniser la législation qui le régit, qui a plus de 50 ans.

Entre-temps, le Code de déontologie médicale a été modifié en profondeur en 2018. Il a été bien accueilli par tous les intervenants du secteur des soins de santé en raison d'aspects innovants : attention pour l'équilibre travail-vie privée, transparence en cas d'incidents, autonomie des médecins lors de la rédaction des contrats de collaboration, notamment.

Enfin, une fusion administrative est en train de s'opérer entre tous les organes de l'Ordre en vue d'un meilleur fonctionnement et d'un meilleur service.

Ces élections sont l'occasion d'un nouvel élan avec d'autres personnes et des perspectives innovantes. Nous cherchons des médecins prêts à transposer la déontologie positive dans la pratique. Le candidat idéal est une femme ou un homme actif(ve) sur le terrain, respectueux de la déontologie médicale et s'intéressant à l'actualité médicale en général. L'Ordre attend du candidat qu'il se libère quelques heures par mois, contre une rémunération raisonnable.

Que peut attendre le candidat de son investissement dans cet Ordre en constante évolution ? Il fera partie d'une structure indépendante et dynamique dont la tâche est de donner un contenu à une « déontologie positive », axée sur l'accompagnement préventif et proactif des médecins et visant la transparence, l'accessibilité et le service.

Sur le plan provincial, une grande partie du travail de conseiller consiste à apprécier les demandes d'avis, les plaintes et les suggestions relatives à l'ensemble du paysage médical. Les discussions permettant d'aboutir à des solutions adaptées et réalisables concrètement sont particulièrement enrichissantes et éclairantes. En recherchant de façon collégiale des réponses qui visent en premier lieu l'intérêt du patient, les

conseillers acquièrent une expertise unique sur le plan déontologique qui leur est non seulement utile pour l'exercice de leur fonction, mais qui renforcera surtout leur apport et contribution au sein des divers conseils et cercles professionnels.

Nous espérons convaincre les médecins curieux qui aspirent à un nouveau défi dans leur carrière, de se porter candidat. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser aux présidents des conseils provinciaux ou aux vice-présidents du Conseil national.

La qualité d'une organisation repose sur la force de chacun de ses membres.

L'Ordre a besoin de vous !

Prof. Michel Deneyer Prof. Philippe Boxho

Vice-présidents du Conseil national